

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nathalie Groulx](#)

<https://www.cadre21.org/membres/928f8d9be286b764527cc9e0>

Date d'obtention : 2020-11-17 21:48:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1) Parler à l'auteur du signalement et à la victime en soutenant les jeunes, ils doivent sentir qu'ils font partis de la solution. 2) Évaluer l'incident sans porter de jugement, utiliser un ton réconfortant. Compléter la grille d'évaluation de l'incident (amorce, nature, intentions, étendue). 3) Vérifier l'information: demander à la victime s'il y a d'autres personnes au courant de l'incident, vérifier les informations auprès des autres jeunes impliqués en complétant la grille d'évaluation de l'incident. Faire des rencontres individuelles avec chacun des jeunes impliqués en précisant l'importance du respect de la vie privée et demander d'éviter de parler de l'incident.

Avant l'étape 4: Si je juge que les informations recueillies m'indiquent que les activités sont malveillantes ou de nature criminelle, je dois contacter les policiers et ne pas parler avec le jeune instigateur. 4) Parler au jeune instigateur: je dois obtenir sa version des faits et je veille à protéger les élèves qui ont fourni des informations.

Les informations recueillies me permettront de déterminer si l'incident est le résultat d'une intention impulsive ou malveillante. Par la suite, le service de police intervient en tenant compte des étapes à suivre selon un cas d'acte impulsif ou d'un cas d'acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut compléter la grille avec la personne qui nous dénonce la situation dans un premier temps. Il faut ensuite poursuivre les rencontres individuelles avec les autres personnes impliqués en complétant la grille.

Même dans les cas d'un acte impulsif ayant une belle collaboration du jeune, on communique avec le service de police qui pourra remettre l'appareil électronique et faire une rencontre de sensibilisation. Si nous ne sommes pas en présence de pornographie juvénile, on peut traiter le dossier selon les règles de l'école.

Ne jamais regarder les photos, les images ou les vidéos puisqu'il s'agit d'une infraction criminelle. Je ne dois pas donner suite à une demande d'intervention d'un policier puisque l'école n'est pas le mandataire du service de police.

Si un parent a vu des photos ou des images dans le cellulaire de son jeune sans son consentement et demande de l'aide à l'intervenante scolaire, je dois le référer au service de police.

Dans le cas d'un acte malveillant, rencontrer l'élève et confisquer son cellulaire.

Ne pas répondre à des questions d'un journaliste ou autre concernant une situation SEXTO.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, le cas de non collaboration du jeune et le cas d'un acte malveillant m'apparaît plus délicat. C'est toujours plus difficile d'intervenir auprès d'une personne qui est fermée et refuse l'aide.

Cependant, la démarche est tellement claire que je sais quoi faire.

La confiscation d'un cellulaire est aussi délicat pour un intervenant en relation d'aide, on ne fait pas ce genre d'intervention habituellement. Je comprends l'importance d'intervenir rapidement et de cesser la propagation des images et vidéos. Pour le reste, je suis très à l'aise avec les étapes et la marche à suivre. Le tout est clair et cohérent.